



# Pourquoi l'annulation de la dette allemande de 1953 n'est pas reproductible pour la Grèce et les Pays en développement

Par [Eric Toussaint](#)

Mondialisation.ca, 27 février 2019

[CADTM](#) 26 février 2019

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Économie](#)

L'Allemagne a bénéficié à partir du 27 février 1953 d'une annulation de la plus grande partie de sa dette. Depuis cette annulation, qui a permis à l'économie de ce pays de reconquérir la place de principale puissance économique du continent européen, aucun autre pays n'a bénéficié d'un traitement aussi favorable. Il est très important de connaître le pourquoi et le comment de cette annulation de dette. Résumé de manière très concise : les grandes puissances créancières de l'Allemagne occidentale voulaient que l'économie de celle-ci soit réellement relancée et qu'elle constitue un élément stable et central dans la lutte entre le bloc atlantique et le bloc de l'Est.

Une comparaison entre le traitement accordé à l'Allemagne occidentale d'après-guerre et celui imposé aux Pays en développement ou à la Grèce d'aujourd'hui est révélateur de la politique du deux poids deux mesures pratiquée systématiquement par les grandes puissances.

L'allègement radical de la dette de la République fédérale d'Allemagne (RFA) et sa reconstruction rapide après la seconde guerre mondiale ont été rendus possibles grâce à la volonté politique des puissances créancières occidentales qui avaient remporté la seconde guerre mondiale, c'est-à-dire les États-Unis et leurs principaux alliés occidentaux la Grande-Bretagne et la France. En octobre 1950, ces trois puissances alliées élaborent un projet dans lequel le gouvernement fédéral allemand reconnaît l'existence des dettes des périodes précédant et suivant la guerre. Les alliés y joignent une déclaration dans laquelle ils énoncent : « *les trois pays sont d'accord que le plan prévoit un règlement adéquat des exigences avec l'Allemagne dont l'effet final ne doit pas déséquilibrer la situation financière de l'économie allemande via des répercussions indésirables ni affecter excessivement les réserves potentielles de devises. Les trois pays sont convaincus que le gouvernement fédéral allemand partage leur position et que la restauration de la solvabilité allemande est assortie d'un règlement adéquat de la dette allemande qui assure à tous les participants une négociation juste en prenant en compte les problèmes économiques de l'Allemagne* » [1].

Il faut savoir que l'Allemagne nazie avait suspendu le paiement de la dette extérieure à partir de 1933 et n'a jamais repris les paiements, ce qui ne l'a pas empêché de recevoir un soutien financier et de faire des affaires avec de grandes entreprises privées des États-Unis comme Ford qui a financé le lancement de la Volkswagen (la voiture du peuple imaginée par

le régime hitlérien), General Motors qui possédait la firme Opel, General Electric associée à AEG et IBM qui est accusée d'avoir « fourni la technologie » qui a aidé « à la persécution, à la souffrance et au génocide », avant et pendant la Seconde Guerre mondiale [2].

La dette réclamée à l'Allemagne concernant l'avant-guerre s'élevait à 22,6 milliards de marks si on comptabilise les intérêts.

*Une importante réduction des dettes contractées avant et après la guerre par l'Allemagne à des conditions exceptionnelles* La dette contractée dans l'après-guerre (1945-1952) était estimée à 16,2 milliards. Lors d'un accord conclu à Londres le 27 février 1953 [3], ces montants ont été ramenés à 7,5 milliards de marks pour la première et à 7 milliards de marks pour la seconde [4]. En pourcentage, cela représente une réduction de 62,6 %.

Les montants cités plus haut ne prennent pas en compte les dettes liées à la politique d'agression et de destruction menée par l'Allemagne nazie durant la deuxième guerre mondiale, ni les réparations que les pays victimes de cette agression sont en droit de réclamer. Ces dettes de guerre ont été mises de côté, ce qui a constitué un énorme cadeau supplémentaire pour l'Allemagne de l'Ouest.

De surcroît, l'accord établit la possibilité de suspendre les paiements pour en renégocier les conditions si survient un changement substantiel limitant la disponibilité des ressources [5].

*Les Alliés créanciers vont faire des concessions très importantes aux autorités et aux entreprises allemandes*

Pour s'assurer de la bonne relance de l'économie de l'Allemagne occidentale et que ce pays constitue un élément stable et central dans le bloc atlantique face au bloc de l'Est, les Alliés créanciers vont faire des concessions très importantes aux autorités et aux entreprises allemandes endettées qui vont bien au-delà d'une réduction de dette. Les grosses entreprises industrielles allemandes comme AEG, Siemens, IG Farben (AGFA, BASF, Bayer et Hoechst), Krupp, Volkswagen, BMW, Opel, Mercedes Benz et également des sociétés financières de tout premier plan comme Deutsche Bank, Commerzbank, la société d'assurance Allianz ont été protégées et renforcées bien qu'elles aient joué un rôle de premier plan dans le soutien au régime nazi et qu'elles aient été les complices du génocide des peuples juif et tsigane. Le pouvoir du grand capital allemand est sorti intact de la seconde guerre mondiale grâce au soutien des gouvernements des grandes puissances occidentales.

En ce qui concerne le problème de la dette qui pouvait être réclamée à l'Allemagne, les alliés partent du principe que l'économie du pays doit être en capacité de rembourser tout en maintenant un niveau de croissance élevé et une amélioration des conditions de vie de la population. Pour que l'Allemagne puisse rembourser sans s'appauvrir, il faut qu'elle bénéficie d'une très forte annulation de dette. Mais cela ne suffit pas. Comme l'histoire l'a montré, il faut que le pays retrouve une véritable marge de manœuvre et d'autonomie. Pour cela, **les créanciers acceptent primo que l'Allemagne rembourse dans sa monnaie nationale**, le *deutsche mark*, une partie importante de la dette qui lui est réclamée. À la marge, elle rembourse en devises fortes (dollar, franc suisse, livre sterling...).

*Secundo*, alors qu'au début des années 1950, le pays a encore une balance commerciale négative (la valeur des importations dépassant celle des exportations), **les puissances créancières acceptent que l'Allemagne réduise ses importations** : elle peut produire

elle-même des biens qu'elle faisait auparavant venir de l'étranger. En permettant à l'Allemagne de substituer à ses importations des biens de sa propre production, les créanciers acceptent donc de réduire leurs exportations vers ce pays. Or, 41 % des importations allemandes venaient de Grande-Bretagne, de France et des États-Unis pour la période 1950-51. Si on ajoute à ce chiffre la part des importations en provenance des autres pays créanciers participant à la conférence (Belgique, Hollande, Suède et Suisse), le chiffre total s'élève même à 66 %.

*Tertio, les créanciers autorisent l'Allemagne à vendre ses produits à l'étranger*, ils stimulent même ses exportations afin de dégager une balance commerciale positive. Ces différents éléments sont consignés dans la déclaration mentionnée plus haut : « *La capacité de paiement de l'Allemagne, de ses débiteurs privés et publics, ne signifie pas uniquement la capacité de réaliser régulièrement les paiements en marks allemands sans conséquences inflationnistes, mais aussi que l'économie du pays puisse couvrir ses dettes en tenant compte de son actuelle balance des paiements. L'établissement de la capacité de paiement de l'Allemagne demande de faire face à certains problèmes qui sont : 1. la future capacité productive de l'Allemagne avec une considération particulière pour la capacité productive de biens exportables et la capacité de substitution d'importations ; 2. la possibilité de la vente des marchandises allemandes à l'étranger ; 3. les conditions de commerce futures probables ; 4. les mesures fiscales et économiques internes qui seraient nécessaires pour assurer un superavit pour les exportations.* » [6]

En outre, en cas de litige avec les créanciers, en général, les tribunaux allemands sont compétents. Il est dit explicitement que, dans certains cas, « *les tribunaux allemands pourront refuser d'exécuter [...] la décision d'un tribunal étranger ou d'une instance arbitrale.* » C'est le cas, lorsque « *l'exécution de la décision serait contraire à l'ordre public* » (p. 12 de l'Accord de Londres).

*Le service de la dette est fixé en fonction de la capacité de paiement de l'économie allemande*

Autre élément très important : le service de la dette est fixé en fonction de la capacité de paiement de l'économie allemande, en tenant compte de l'avancée de la reconstruction du pays et de ses revenus d'exportation. Ainsi, la relation entre service de la dette et revenus d'exportations ne doit pas dépasser 5 %. Cela veut dire que l'Allemagne occidentale ne doit pas consacrer plus d'un vingtième de ses revenus d'exportation au paiement de sa dette. Dans la pratique, l'Allemagne ne consacra jamais plus de 4,2 % de ses revenus d'exportation au paiement de la dette (ce montant est atteint en 1959). De toute façon, dans la mesure où une grande partie des dettes allemandes était remboursée en *deutsche marks*, la banque centrale allemande pouvait émettre de la monnaie, en d'autres mots : monétiser la dette.

Une mesure exceptionnelle est également décidée : on applique une réduction drastique des taux d'intérêts qui oscillent entre 0 et 5 %.

Une faveur d'une valeur économique énorme est offerte par les puissances occidentales à l'Allemagne de l'Ouest : **l'article 5 de l'accord conclu à Londres renvoie à plus tard le règlement des réparations et des dettes de guerre (tant celles de la première que de la deuxième guerre mondiale) que pourraient réclamer à la RFA les pays occupés, annexés ou agressés.**

Enfin, il faut prendre en compte les **dons** en dollars des États-Unis à l'Allemagne occidentale : 1,17 milliard de dollars dans le cadre du Plan Marshall entre le 3 avril 1948 au 30 juin 1952 (soit environ 12,5 milliards de dollars de 2019) auxquels s'ajoutent au moins 200 millions de dollars (environ de 2 milliards de dollars de 2019) entre 1954 et 1961 principalement via l'agence internationale de développement des États-Unis (USAID).

Grâce à ces conditions exceptionnelles, l'Allemagne occidentale se redresse économiquement très rapidement et finit par absorber l'Allemagne de l'Est au début des années 1990. Elle est aujourd'hui de loin l'économie la plus forte d'Europe.

### **Quelques éléments de comparaison**

Le résultat d'une première comparaison entre l'Allemagne occidentale d'après-guerre et les Pays en développement est éclairant. L'Allemagne, bien que meurtrie par la guerre, était économiquement plus forte que la plupart des PED actuels. Pourtant, on lui a concédé en 1953 ce qu'on refuse aux PED.

#### Part des revenus d'exportation consacrés au remboursement de la dette

L'Allemagne est autorisée à ne pas consacrer plus de 5 % de ses revenus d'exportation au paiement de la dette.

*En 2017, les PED ont dû consacrer en moyenne 14 % de leurs revenus d'exportation au paiement de la dette*

En 2017, les pays en développement ont dû consacrer en moyenne 14 % de leurs revenus d'exportation au paiement de la dette [7]. Pour les pays d'Amérique latine et de la Caraïbe, ce chiffre a atteint 23,5 % en 2017. Quelques exemples de pays incluant des PED et des économies européennes périphériques : en 2017, ce chiffre atteignait 13 % pour l'Angola, 36 % pour le Brésil, 15 % pour la Bosnie, 21 % pour la Bulgarie, 41,6 % pour la Colombie, 17 % pour la Côte d'Ivoire, 21 % pour l'Éthiopie, 28,6 % pour le Guatemala, 34 % pour l'Indonésie, 70 % pour le Liban, 14 % pour le Mexique, 20 % pour le Nicaragua, 22,8 % pour le Pakistan, 21 % pour le Pérou, 22 % pour la Roumanie et la Serbie, 17 % pour la Tunisie, 40 % pour la Turquie.

#### Taux d'intérêt sur la dette extérieure

Dans le cas de l'accord de 1953 concernant l'Allemagne, le taux d'intérêt oscille entre 0 et 5 %.

En revanche, dans le cas des PED, les taux d'intérêt ont été beaucoup plus élevés. Une grande majorité des contrats prévoient des taux variables à la hausse.

Entre 1980 et 2000, pour l'ensemble des PED, le taux d'intérêt moyen a oscillé entre 4,8 et 9,1 % (entre 5,7 et 11,4 % dans le cas de l'Amérique latine et de la Caraïbe et même entre 6,6 et 11,9 % dans le cas du Brésil, entre 1980 et 2004). Ensuite, le taux d'intérêt a été historiquement bas pendant la période 2004 à 2015. Mais la situation a commencé à se dégrader depuis 2016-2017 car le taux d'intérêt croissant fixé par la FED (le taux directeur de la FED est passé de 0,25 % en 2015 à 2,25 % en novembre 2018) et les cadeaux fiscaux faits aux grandes entreprises étatsuniennes par Donald Trump entraînent un rapatriement de capitaux vers les États-Unis. Par ailleurs, les prix des matières premières ont eu une tendance à baisser ce qui diminue les revenus des pays en développement exportateurs de

biens primaires et rend plus difficile le remboursement de la dette car celui-ci s'effectue principalement en dollars ou en d'autres monnaies fortes. En 2018, une nouvelle crise de la dette a touché directement des pays comme l'Argentine, le Venezuela, la Turquie, l'Indonésie, le Nigéria, le Mozambique, ... De plus en plus de pays en développement doivent accepter des taux d'intérêt supérieurs à 7 %, voire à 10 %, pour pouvoir emprunter en 2019.

#### Monnaie dans laquelle la dette extérieure est remboursée

L'Allemagne était autorisée à rembourser une partie de sa dette avec sa monnaie nationale.

Aucun pays en développement n'est autorisé à faire de même sauf exception et pour des montants dérisoires. Tous les grands pays endettés doivent réaliser la totalité de leurs remboursements en devises fortes (dollar, euro, yens, franc suisse, livre sterling).

#### Clause de révision du contrat

Dans le cas de l'Allemagne, l'accord établit la possibilité de suspendre les paiements pour en renégocier les conditions si survient un changement substantiel limitant la disponibilité des ressources.

Dans le cas des contrats de prêts avec les PED, les créanciers imposent qu'il n'y ait pas de clause de ce type. Pire, en cas de difficulté des PED, les créanciers ont le droit de réclamer le paiement anticipé des sommes dues dans le futur.

#### Politique de substitution d'importation

Dans l'accord sur la dette allemande, il est explicitement prévu que le pays puisse produire sur place ce qu'il importait auparavant.

Par contre, la Banque mondiale, le FMI et les grandes puissances imposent aux PED de renoncer à produire sur place ce qu'ils pourraient importer.

#### Dons en devises (en cash)

L'Allemagne, pourtant à l'origine de la deuxième guerre mondiale, a bénéficié de dons importants en devises dans le cadre du Plan Marshall et près celui-ci.

Les PED dans leur ensemble, à qui les pays riches ont promis assistance et coopération, reçoivent une aumône sous forme de dons en devises. Alors que collectivement, ils remboursent plus de 500 milliards de dollars par an, ils reçoivent en cash nettement moins que 100 milliards de dollars.

Incontestablement, le refus d'accorder aux PED endettés le même type de concessions qu'à l'Allemagne indique que les créanciers n'ont pas pour objectif le désendettement de ces pays. Bien au contraire, ces créanciers s'attachent à maintenir les PED dans un endettement structurel de manière à en tirer un revenu permanent maximal à travers le paiement des intérêts de leur dette, à leur imposer des politiques conformes aux intérêts des prêteurs et à s'assurer de la loyauté de ces pays au sein des institutions internationales.

### **Allemagne 1953 / Grèce 2010-2019**

Si nous risquons une comparaison entre le traitement auquel la Grèce est soumise et celui qui a été réservé à l'Allemagne après la seconde guerre mondiale, les différences et l'injustice sont frappantes. En voici une liste non-exhaustive en 11 points :

1.- Entre 2010 et 2019, la dette en pourcentage du PIB grec n'a cessé d'augmenter, elle est passée d'environ 110 % à 180 %

2.- Les conditions sociales et économiques qui sont assorties à l'intervention de la Troïka depuis 2010 ne favorisent en rien la relance de l'économie grecque alors que l'Allemagne a bénéficié de mesures qui ont contribué largement à relancer son économie. Le produit intérieur brut de la Grèce a chuté d'environ 30 % entre 2010 et 2016 en conséquence des mémorandums qui lui ont été imposés. En comparaison la croissance du PIB de l'Allemagne occidentale a été phénoménale entre 1953 et 1960.

3.- La Grèce se voit imposer des privatisations au bénéfice des investisseurs étrangers principalement alors qu'à l'inverse l'Allemagne était encouragée à renforcer son contrôle sur les secteurs économiques stratégiques, avec un secteur public en pleine croissance et de grandes entreprises privées qui restaient sous le contrôle stratégique du capital allemand.

4.- Les dettes bilatérales de la Grèce (vis-à-vis des pays qui ont participé au plan imposé par la Troïka) n'ont pas été réduites alors que les dettes bilatérales de l'Allemagne (à commencer par celles contractées à l'égard des pays que le Troisième Reich avait agressés, envahis voire annexés) étaient réduites de 60 % ou plus.

5. - La Grèce doit rembourser en euros alors qu'elle est en déficit commercial (donc en manque d'euros) avec ses partenaires européens (notamment l'Allemagne et la France), alors que l'Allemagne remboursait l'essentiel de ses dettes en *deutsche marks* fortement dévalués.

Le fait de rembourser une partie importante de sa dette en *deutsche marks* permettait à l'Allemagne de vendre plus facilement ses marchandises à l'étranger. Prenons l'exemple des importantes dettes de l'Allemagne à l'égard de la Belgique et de la France après la seconde guerre mondiale : l'Allemagne était autorisée à les rembourser en *deutsche marks*. Or que pouvait faire la Belgique et la France avec ces *deutsche marks* sinon les dépenser en achetant des produits fabriqués en Allemagne ce qui a contribué à refaire de l'Allemagne une grande puissance exportatrice.

6. - La banque centrale grecque ne peut pas prêter de l'argent au gouvernement grec alors que la Banque centrale allemande (*Bundesbank*) prêtait aux autorités de l'Allemagne occidentale et faisait fonctionner (certes modérément) la planche à billets.

7. - L'Allemagne était autorisée à ne pas consacrer plus de 5 % de ses revenus d'exportation au paiement de la dette alors qu'aucune limite n'est fixée dans le cas actuel de la Grèce.

8. - Les nouveaux titres de la dette grecque qui remplacent depuis 2012 les anciens dus aux banques ne sont plus de la compétence des tribunaux grecs, ce sont les juridictions du Luxembourg et du Royaume-Uni qui sont compétentes (et on sait combien celles-ci sont favorables aux créanciers privés) alors que les tribunaux de l'Allemagne (cette ancienne puissance agressive et envahissante) étaient compétents.

9. - En matière de remboursement de la dette extérieure, les tribunaux allemands pouvaient refuser d'exécuter des sentences des tribunaux étrangers ou des tribunaux arbitraux au cas où leur application menaçait l'ordre public. En Grèce, la Troïka refuse que des tribunaux puissent invoquer l'ordre public pour suspendre le remboursement de la dette. Or, les énormes protestations sociales et la montée des forces néo-nazies sont directement la conséquence des mesures dictées par la Troïka et par le remboursement de la dette. Pourtant, malgré les protestations de Bruxelles, du FMI et des « marchés financiers » que cela provoquerait, les autorités grecques pourraient parfaitement invoquer l'état de nécessité et l'ordre public pour suspendre le paiement de la dette et abroger les mesures antisociales imposées par la Troïka.

10.- Dans le cas de l'Allemagne, l'accord établit la possibilité de suspendre les paiements pour en renégocier les conditions si survient un changement substantiel limitant la disponibilité des ressources. Rien de tel n'est prévu pour la Grèce.

11. - Dans l'accord sur la dette allemande, il est explicitement prévu que le pays puisse produire sur place ce qu'il importait auparavant afin d'atteindre un superavit commercial et de renforcer ses producteurs locaux. Or la philosophie des accords imposés à la Grèce et les règles de l'Union européenne interdisent aux autorités grecques d'aider, de subventionner et de protéger ses producteurs locaux, que ce soit dans l'agriculture, l'industrie ou les services, face à leurs concurrents des autres pays de l'UE (qui sont les principaux partenaires commerciaux de la Grèce).

On pourrait ajouter que l'Allemagne, après la seconde guerre mondiale, a reçu des dons dans une proportion considérable, notamment, comme on l'a vu plus haut, dans le cadre du Plan Marshall.

### **Les mensonges concernant l'aide à la Grèce**

Hans-Werner Sinn [8], un des économistes influents en Allemagne, conseiller du gouvernement d'Angela Merkel, n'hésitait pas en 2012 à mentir en affirmant : « *La Grèce a bénéficié d'une aide extérieure de 460 milliards d'euros au travers de diverses dispositions. L'aide apportée jusqu'ici à la Grèce représente donc l'équivalent de 214 % de son PIB, soit environ dix fois plus que ce dont l'Allemagne a bénéficié grâce au plan Marshall. Berlin a apporté environ un quart de l'aide fournie à la Grèce, soit 115 milliards d'euros, ce qui représente au moins dix plans Marshall ou deux fois et demi un Accord de Londres.* » [9]

Tout ce calcul est faux. La Grèce n'a pas du tout reçu un tel montant de financement et ce qu'elle a reçu ne peut pas être sérieusement considéré comme de l'aide, au contraire.

Hans-Werner Sinn met de manière scandaleuse sur le même pied l'Allemagne au sortir de la seconde guerre mondiale que les dirigeants nazis avaient provoquée et la Grèce des années 2000. En outre, il fait l'impasse sur les sommes réclamées à juste titre par la Grèce à l'Allemagne suite aux dommages subis pendant l'occupation nazie [10] ainsi que l'emprunt forcé que l'Allemagne nazie a imposé à la Grèce. Selon la commission du parlement grec qui a travaillé sur ces questions en 2015, la dette de l'Allemagne à l'égard de la Grèce s'élève à plus de 270 milliards d'euros [11]. Comme l'écrit le site *A l'encontre* sur la base des travaux de Karl Heinz Roth, historien du pillage de l'Europe occupée par l'Allemagne nazie [12] : « *L'Allemagne n'a payé à la Grèce que la soixantième partie (soit 1,67 %) de ce qu'elle lui doit comme réparation des dévastations de l'occupation entre 1941 et 1944.* » [13]

## **1. Les plans d'« aide » à la Grèce ont servi les intérêts des banques privées, pas ceux du peuple grec**

Les plans d'« aide » mis en place depuis mai 2010 ont d'abord servi à protéger les intérêts des banques privées des pays les plus forts de la zone euro, principalement les grandes banques allemandes et françaises, qui avaient augmenté énormément leurs prêts tant au secteur privé qu'aux pouvoirs publics grecs au cours des années 2000. Les prêts accordés à la Grèce par la Troïka depuis 2010 ont servi à rembourser les banques privées occidentales et à leur permettre de se dégager en limitant au minimum leurs pertes.

## **2. Les prêts accordés à la Grèce rapportent de l'argent... hors de Grèce !**

Les prêts accordés à la Grèce sous la houlette de la Troïka rapportent des intérêts conséquents aux prêteurs. Les différents pays qui participent à ces prêts ont gagné de l'argent sur le dos du peuple grec. Quand le premier plan de prêt de 110 milliards d'euros a été adopté, Christine Lagarde, alors ministre des finances de la France [14], a fait observer publiquement que la France prêtait à la Grèce à un taux de 5 % alors qu'elle empruntait elle-même à un taux nettement inférieur.

La situation était tellement scandaleuse (un taux élevé a aussi été appliqué à l'Irlande à partir de novembre 2010 et au Portugal à partir du mai 2011) que les gouvernements prêteurs et la Commission européenne ont décidé en juillet 2011 que le taux exigé de la Grèce devait être réduit [15].

Sous les protestations du gouvernement grec et face au profond mécontentement populaire qui s'est exprimé par de fortes mobilisations sociales en Grèce, les pays prêteurs ont fini par décider de ristourner à la Grèce une partie des revenus qu'ils tirent des crédits octroyés à Athènes [16]. Mais il faut préciser que les revenus sont ristournés au compte-gouttes et une partie importante d'entre eux ne seront jamais rendus. Pascal Franchet et Anouk Renaud, du CADTM, [ont calculé les bénéfices tirés par la France du soi-disant Sauvetage de la Grèce](#). Ils considèrent qu'il s'agit d'une arnaque à plus de 3 milliards d'euros !

De mon côté, [j'ai dénoncé les profits odieux que fait la BCE](#) sur le dos du peuple grec.

## **3. La crise de la zone euro a fait baisser le coût de la dette pour l'Allemagne et les autres pays forts**

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Les pays qui dominent la zone euro tirent profit du malheur de ceux de la périphérie (Grèce, Portugal, Irlande, Espagne, pays de l'ex bloc de l'Est membres de l'UE). L'aggravation de la crise de la zone euro, due à la politique menée par ses dirigeants et non à cause de phénomènes extérieurs, entraîne un déplacement des capitaux de la Périphérie vers le Centre. L'Allemagne, la France, les Pays-Bas, la Finlande, le Luxembourg, l'Autriche et la Belgique en bénéficient grâce à une réduction très forte du coût du financement de leurs dettes.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, avant que n'éclatent la crise grecque et celle de la zone euro, l'Allemagne devait garantir un taux d'intérêt de 3,4 % pour émettre des bons à 10 ans alors que le 23 mai 2012, le taux à 10 ans était passé à 1,4 %. Cela correspond à une diminution de 60 % du coût du financement [17]. Selon le quotidien financier français *Les Échos*, « un calcul approximatif montre que les économies générées grâce à la baisse des taux du coût de financement depuis 3 ans s'élèvent à 63 milliards d'euros » [18]. Somme à comparer aux



15 milliards (sur 110 répartis entre les différents créanciers) effectivement prêtés (avec intérêt – voir plus haut) par l'Allemagne entre mai 2010 et décembre 2011 à la Grèce dans le cadre de sa contribution au premier plan d'« aide » de la Troïka.

Nous avons évoqué les taux à 10 ans et à 6 ans payés par l'Allemagne pour emprunter. Si on prend le taux à 2 ans, l'Allemagne a émis des titres de cette maturité le 23 mai 2012 à un taux d'intérêt nul [19]. Début 2012, l'Allemagne a emprunté à 6 mois la somme de 3,9 milliards d'euros à un taux d'intérêt négatif. A ce propos, *Le Soir* écrivait le 23 mai 2012 : « *les investisseurs vont recevoir au terme de ces six mois un tout petit moins (0,0112 %) que ce qu'ils ont prêté* » [20].

S'il y avait une once de vérité de vérité dans le flot de mensonges à propos de la Grèce (du Portugal, de l'Espagne...), on pourrait lire que la Grèce permet à l'Allemagne et aux autres pays forts de la zone euro d'épargner des sommes considérables. La liste des avantages tirés par l'Allemagne et les autres pays du Centre doit être complétée par les éléments suivants.

#### **4. Programme de privatisation dont bénéficient les entreprises privées des pays du Centre**

Les politiques d'austérité imposées à la Grèce contiennent un vaste programme de privatisations [21] dont les grands groupes économiques, notamment allemands et français, tirent profit car les biens publics sont vendus à des prix bradés.

#### **5. Les sacrifices imposés aux travailleurs permettent de contenir une poussée revendicative dans les pays du Centre**

Les reculs sociaux infligés aux travailleurs grecs (mais aussi portugais, irlandais, espagnols...) mettent sur la défensive les travailleurs d'Allemagne, des Pays-Bas, d'Autriche, de France, de Belgique... Leurs directions syndicales craignent de monter au combat. Elles se demandent comment revendiquer des augmentations salariales si dans un pays comme la Grèce, membre de la zone euro, on diminue le salaire minimum légal de 20 % ou plus. Du côté des directions syndicales des pays nordiques (Finlande notamment), on constate même avec consternation qu'elles considèrent qu'il y a du bon dans le TSCG et les politiques d'austérité car ils sont censés renforcer la saine gestion du budget des États.

Un accord du type de celui de Londres de 1953 ne pourra être obtenu que suite à des batailles

En octobre 2014, [j'ai été interviewé par un important quotidien grec](#) *Le Journal des Éditeurs* concernant l'accord de Londres de 1953. Le journaliste m'a posé la question suivante : « *Alexis Tsipras appelle à une conférence internationale pour l'annulation de la dette des pays du Sud de l'Europe touchés par la crise, similaire à celle qui a eu lieu pour l'Allemagne en 1953 et par laquelle 22 pays, dont la Grèce, ont annulé une grande partie de la dette allemande. Est-ce que cette perspective est réaliste aujourd'hui ?* »

Je lui ai donné cette réponse : « *C'est une proposition légitime. Il est clair que la Grèce n'a provoqué aucun conflit en Europe, à la différence de celui causé par l'Allemagne nazie. Les citoyens de Grèce ont un argument très fort pour dire qu'une grande partie de la dette grecque est illégale ou illégitime et doit être supprimée, comme la dette allemande a été annulée en 1953. Je ne pense toutefois pas que SYRIZA et d'autres forces politiques en*

*Europe parviendront à convaincre les institutions de l'UE et les gouvernements des pays les plus puissants à s'asseoir à une table afin de reproduire ce qui a été fait avec la dette allemande en 1953. Il s'agit donc d'une demande légitime (...) mais vous ne pourrez pas convaincre les gouvernements des principales économies européennes et les institutions de l'UE de le faire. Mon conseil est le suivant : la dernière décennie nous a montré qu'on peut arriver à des solutions équitables en appliquant des actes souverains unilatéraux. Il faut désobéir aux créanciers qui réclament le paiement d'une dette illégitime et imposent des politiques qui violent les droits humains fondamentaux, lesquels incluent les droits économiques et sociaux des populations. Je pense que la Grèce a de solides arguments pour agir et pour former un gouvernement qui serait soutenu par les citoyens et qui explorerait les possibilités dans ce sens. Un tel gouvernement populaire et de gauche pourrait organiser un comité d'audit de la dette avec une large participation citoyenne, qui permettrait de déterminer quelle partie de la dette est illégale et odieuse, suspendrait unilatéralement les paiements et répudierait ensuite la dette identifiée comme illégitime, odieuse et/ou illégale. »*

Comme on le sait, Alexis Tsipras a choisi de mettre en pratique une autre orientation qui a abouti au désastre.

### **Conclusion :**

Ne nous berçons pas d'illusions, les raisons qui ont poussé les puissances occidentales à traiter l'Allemagne de l'Ouest comme elles l'ont fait après la seconde guerre mondiale ne sont pas de mise dans le cas de la Grèce ou d'autres pays endettés.

Pour maintenir leur pouvoir de domination à l'égard des pays endettés, ou tout au moins la capacité de leur imposer des politiques conformes aux intérêts des créanciers, les grandes puissances et les institutions financières internationales ne sont pas du tout disposées à annuler leurs dettes et à permettre un véritable développement économique.

Pour obtenir une véritable solution au drame de la dette et de l'austérité, il faudra encore de puissantes mobilisations sociales dans les pays endettés afin que des gouvernements aient le courage d'affronter les créanciers en leur imposant des annulations unilatérales de dettes. La réalisation de processus citoyen d'audit de la dette jouera un rôle positif décisif dans cette bataille.

**Eric Toussaint**

### **Notes :**

[1] Deutsche Auslandsschulden, 1951, p. 7 et suivantes, in Philipp Hersel, « El acuerdo de Londres de 1953 (III) », [https://www.lainsignia.org/2003/enero/econ\\_005.htm](https://www.lainsignia.org/2003/enero/econ_005.htm) consulté le 24 février 2019

[2] [https://www.liberation.fr/evenement/2001/02/13/ibm-fournisseur-trop-zele-du-iiie-reich\\_354464](https://www.liberation.fr/evenement/2001/02/13/ibm-fournisseur-trop-zele-du-iiie-reich_354464) ; <https://www.theguardian.com/world/2002/mar/29/humanities.highereducation>

[3] Texte intégral en français de l'Accord de Londres du 27 février 1953 : <https://www.admin.ch/ch/f/rs/i9/0.946.291.364.fr.pdf> Ont signé l'accord le 27 février 1953 : La République

fédérale d'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la Belgique, le Canada, Ceylan, le Danemark, l'Espagne, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Grèce, l'Irlande, le Liechtenstein, le Luxembourg, la Norvège, le Pakistan, la Suède, la Suisse, l'Union d'Afrique du Sud et la Yougoslavie.

[4] 1 US dollar valait à l'époque 4,2 marks. La dette de l'Allemagne occidentale après réduction (soit 14,5 milliards de marks) équivalait donc à 3,45 milliards de dollars.

[5] Les créanciers refusent toujours d'inscrire ce type de clause dans les contrats à l'égard des pays en développement ou des pays comme la Grèce, le Portugal, l'Irlande, l'Europe centrale et orientale...

[6] Auslandsschulden, 1951, p. 64 et suivantes in Philip Hersel, El acuerdo de Londres (IV), 8 de enero de 2003, [https://www.lainsignia.org/2003/enero/econ\\_005.htm](https://www.lainsignia.org/2003/enero/econ_005.htm) consulté le 24 février 2019

[7] <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/DT.TDS.DECT.EX.ZS>

[8] Une biographie utile est publiée par wikipedia en anglais :  
[http://en.wikipedia.org/wiki/Hans-Werner\\_Sinn](http://en.wikipedia.org/wiki/Hans-Werner_Sinn)

[9] *Le Monde*, 1 août 2012, p.17  
[http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/07/31/pourquoi-paris-et-berlin-s-opposent\\_1740576\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/07/31/pourquoi-paris-et-berlin-s-opposent_1740576_3232.html)

[10] Voir  
<http://alencontre.org/europe/la-grece-et-loccupation-par-les-forces-du-iiie-reich-1941-1944-quels-dedommagements-la-dette-de-qui-envers-qui.html> ainsi que  
<http://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/la-dette-allemande-envers-la-grece-96410> et  
<http://cadtm.org/Declaration-de-Manolis-Glezos-a-l>

[11] <http://www.lefigaro.fr/international/2015/04/07/01003-20150407ARTFIG00122-la-grece-reclame-2787-milliards-d-euros-a-l-allemande.php> ;  
<https://www.latribune.fr/economie/union-europeenne/ces-279-milliards-d-euros-que-la-grece-reclame-a-l-allemande-466791.html>

[12] Voir note biographique en français : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Karl\\_Heinz\\_Roth](https://fr.wikipedia.org/wiki/Karl_Heinz_Roth) et en allemand :  
[http://de.wikipedia.org/wiki/Karl\\_Heinz\\_Roth](http://de.wikipedia.org/wiki/Karl_Heinz_Roth)

[13] Voir également l'interview que j'ai donnée à l'hebdomadaire *Marianne* :  
<http://www.cadtm.org/Le-27-fevrier-1953-les-allies>

[14] Christine Lagarde est devenue directrice générale du FMI en juillet 2011.

[15] Voir Council of the European Union, Statement by the Heads of State or Government of the Euro area and EU Institutions, Bruxelles, 21 juillet 2011, point 3,

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=DOC/11/5&format=HTML&aged=1&language=EN&guiLanguage=de>.

[16] Voir European Commission, Directorate General Economic and Financial Affairs, "The Second Economic Adjustment Programme for Greece", Mars 2012, table 18, p. 45, "Interest rates and interest payments charged to Greece" by the euro area Member States",  
[http://ec.europa.eu/economy\\_finance/publications/occasional\\_paper/2012/op94\\_en.htm](http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/occasional_paper/2012/op94_en.htm)

[17] *Financial Times*, "Investors rush for the safety of German Bunds", 24 Mai 2012, p. 29

[18] *Les Échos*, Isabelle Couet, « L'aide à la Grèce ne coûte rien à l'Allemagne », 21 juin 2012. La journaliste précise : « Les taux à 6 ans -ceux qui correspondent à la maturité moyenne de la dette allemande- sont en effet passés de 2,6 % en 2009 à 0,95 % en 2012. »

[19] *Le Soir*, Dominique Berns et Pierre Henri Thomas, « L'Allemagne se finance à 0 % », 23 mai 2012, p. 21

[20] Idem.

[21] Voir le film documentaire Catastroïka <http://cadtm.org/3-films-contre-l-austerite>

La source originale de cet article est [CADTM](#)  
Copyright © [Eric Toussaint](#), [CADTM](#), 2019

---

Articles Par : [Eric Toussaint](#)

### **A propos :**

Eric Toussaint docteur en sciences politiques des universités de Liège et de Paris VIII, porte-parole du CADTM international et membre du Conseil scientifique d'ATTAC France. Il est l'auteur des livres, *Capitulation entre adultes : Grèce 2015, une alternative était possible*, Syllepse, 2000, *Le Système Dette. Histoire des dettes souveraines et de leur répudiation*, Les liens qui libèrent, 2017 ; *Bancocratie*, ADEN, Bruxelles, 2014 ; *Procès d'un homme exemplaire*, Éditions Al Dante, Marseille, 2013 ; *Un coup d'œil dans le rétroviseur. L'idéologie néolibérale des origines jusqu'à aujourd'hui*, Le Cerisier, Mons, 2010. Il est coauteur avec Damien Millet des livres *AAA, Audit, Annulation, Autre politique*, Le Seuil, Paris, 2012 ; *La dette ou la vie*, Aden/CADTM, Bruxelles,

2011. Ce dernier livre a reçu le Prix du livre politique octroyé par la Foire du livre politique de Liège. Il a coordonné les travaux de la Commission pour la Vérité sur la dette publique de la Grèce créée le 4 avril 2015 par la présidente du Parlement grec. Cette commission a fonctionné sous les auspices du parlement entre avril et octobre 2015.

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)